



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 27 septembre 2018

Délibération PNMEPMO\_dél\_bur\_2018\_08

**Approbation du compte-rendu du bureau du 20 février 2018**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 67 / 2018 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le bureau du conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

**Article 1 :**

**Le bureau du conseil de gestion approuve le compte-rendu ci-annexé du bureau du conseil de gestion du 20 février 2018.**

**Article 2 :**

Le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le 27 septembre 2018,**

**Le président du conseil de gestion**

**Dominique GODEFROY**



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du Parc naturel marin  
Séance du 20 février 2018

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

#### Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
  - ✓ M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
  - ✓ M. Benoit LEMAIRE, sous-préfet d'Abbeville
- 11 membres du bureau présents (sur 14 membres).

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum fixé à 7 membres présents ou représentés est atteint.

La réunion est introduite par M. RUELLET, vice-président du conseil de gestion, suite au retard du président, M. GODEFROY. Il invite les membres à prendre place et s'assure que tous ont élargé la feuille de présence.

#### **A. Approbation de l'ordre du jour**

M. RUELLET propose la modification de l'ordre du jour initial afin qu'un maximum d'échanges puisse avoir lieu en présence de M. le président (approbation de l'ODJ, du compte-rendu, des avis ...) et demande aux membres du bureau si des ajouts sont souhaités.

M. FLORIN demande à intervenir lorsque M. le président arrivera.

M. RUELLET précise à l'attention de tous les membres que cette demande d'intervention est liée à la consultation publique sur le document stratégique de façade ; des explications étant nécessaires.

---

Décision du bureau	Ordre du jour approuvé à l'unanimité
--------------------	--------------------------------------

---

#### **B. Approbation du compte-rendu du 17 novembre 2017**

M. RUELLET demande si des modifications / observations sont à apporter au compte-rendu avant son approbation.

Mme GARIGLIETTI-BRACHETTO, Comité régional conchylicole Manche mer du Nord, apporte une précision sur les filets biodégradables ; elle avait évoqué des contraintes fortes non pas pour les conchyliculteurs mais bien pour la tenue du filet sur les pieux.

---

Décision du bureau	Compte-rendu approuvé à l'unanimité (avec la modification évoquée ci-dessus)
--------------------	--

---

Remarques	RAS
-----------	-----

---

#### **C. Demandes d'avis**

- ✓ **La Transbaie**

M. JANNIC, chargé de mission usages de loisirs et patrimoine culturel, indique que le contexte réglementaire et les éléments fournis, par le pétitionnaire, sont les mêmes que ceux fournis pour l'édition précédente. L'étude d'incidence réalisée par le GEMEL (identique à celle de 2017) conclue à l'absence d'impacts sur les espèces de la Directive Habitat-Faune-Flore qu'elle traverse au sein des sites Natura 2000.

Il est proposé de reconduire les recommandations émises par le conseil de gestion du 4 mai 2017 (voir ci-dessous → recommandations).

M. BOURGAIN, Coordination Mammologique du Nord de la France, souhaite savoir si l'on peut demander que le parcours évite les zones végétalisées ; cela éviterait de faire un état photographique avant/après de l'impact sur la flore puisque le parcours passerait sur du sable. Il considère que le parcours ayant été fait par le pétionnaire, celui-ci n'a pas pris en considération l'impact éventuel sur la végétation.

M. THIERY, Picardie Nature, lui répond qu'il connaît l'endroit dont il est question et qu'il s'est déjà interrogé sur l'intérêt du piétinement sur cette même végétation ; le fait qu'elle soit rabotée ne paraît pas gênant sur ce secteur.

M. RUELLET rejoint l'inquiétude de M. BOURGAIN sur ce piétinement du végétalisé, mais encore faut-il pouvoir vérifier quels habitats sont concernés. Le parcours évite l'Obione car cette plante est protégée. Il demande si des habitats particuliers ont été repérés dans la liste fournie dans le dossier ?

M. JANNIC rappelle que le reportage photo permettrait de constater le parcours réellement emprunté ; en allant au delà du parcours théorique sur carte.

M. RUELLET explique que la presse locale couvre cet événement et que de nombreuses photos permettent de vérifier à la fois le parcours emprunté et le piétinement → pas de constat de dégradations notables.

M. LEMAIRE intervient, au titre de la sous-préfecture d'Abbeville (et non de commissaire du gouvernement), pour préciser qu'une vigilance est mise sur cette course et que le pétionnaire s'appuie beaucoup sur l'évaluation des conséquences environnementales du GEMEL. Il ne faut pas hésiter à faire remonter toutes les remarques sur les contraintes environnementales qu'il pourrait y avoir ; afin d'en faire part au pétionnaire et de s'assurer que tout est fait correctement.

M. FASQUEL précise qu'aucun enjeu spécifique n'a été mis en évidence, si ce n'est les secteurs fragiles à Obione. Le reportage photo est important car il sera fait en temps réel ; la on ne peut se baser que sur la théorie cartographique. L'enjeu est de travailler avec les services instructeurs pour que ce point soit repris dans les recommandations de l'AOT → une vision « avant/pendant/après ».

Mme RICHARD, Fédération française des études & sports sous-marins, rappelle qu'il avait été énoncé à un moment, pour une autre manifestation, la sensibilisation aux enjeux environnementaux via le site internet du pétionnaire.

M. FASQUEL considère qu'il serait judicieux de mentionner, dans les recommandations, une sensibilisation orale du public, de profiter des flyers existants et d'un message sur le site internet.

M. le président soumet l'avis au vote.

<b>Décision</b>	<b>Avis favorable à la majorité (1 abstention) assortie des recommandations suivantes :</b>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ garantir un évitement maximum (pour le public et les coureurs) des secteurs fragiles à Obione faux pourpier (cf. étude d'incidence).</li><li>▪ sensibiliser oralement le public aux enjeux environnementaux de la baie de Somme avant le départ (l'équipe du Parc se tenant à la disposition de l'organisateur pour en définir le contenu).</li><li>▪ réaliser un état des lieux photographiques avant/après course sur les sites les plus sensibles.</li></ul>

✓ **Travaux d'entretien et de confortement de la digue du Parc du Marquenterre**

Mme SARGIAN, chargée de mission qualité de l'eau et usages industriels, présente la demande d'avis concernant les travaux sur l'ouvrage de défense. Il est envisagé de prélever du sable sur l'estran (sur des zones non végétalisées), en complément du sable enlevé au droit des palissades d'observation afin de combler les brèches en arrière des rondins (70 rondins sont à changer).

Ces travaux s'inscrivent dans le programme d'actions du Parc du Marquenterre et celui du PAPI Bresle-Somme Aval.

Elle précise également que le sable est issu de matériaux du site (sable éolien. Il est proposé d'émettre un avis favorable avec recommandations.

M. BECQUET, Comité régional des pêches et élevage marin de Normandie, demande pourquoi il n'est pas envisagé de mettre des galets derrière les rondins, à la place du sable.

M. FASQUEL explique que l'idée est de garder la morphologie sédimentaire existante, afin de maintenir le site en l'état → enjeux de biodiversité, paysagers, ...).

M. THIERY, estime qu'il est logique que l'on prenne du sable déjà sur place ; cela évitera les impacts sur le milieu.

M. le président soumet l'avis au vote.

<b>Décision</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité assortie des recommandations suivantes :</b>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Préciser les volumes de sable nécessaires pour la réalisation du projet (prélevés sur l'estran).</li><li>▪ Préciser les modalités de prélèvement et de transfert de sable depuis la zone de prélèvement jusqu'au point de comblement en arrière des rondins.</li></ul>

M. NADAUD, DDTM 62-80, souhaite faire un point sur les constats effectués pendant et après l'Enduropale. Des investigations ont été réalisées le weekend de la course et le lendemain.

Plusieurs centaines de mètres de dunes ont été clairement piétinées et abimées par les spectateurs mais il a été constaté, et cela est encourageant pour les années à venir, que cela ne concernait que les portions de pied de dunes situées à proximité immédiate du tracé (3 mètres).

La conclusion principale est que la DDTM recommandera très fortement qu'il y ait au moins une dizaine de mètres entre le pied de dune et le tracé de la course, dans la mesure où la discussion pourra se faire avec l'organisateur. Cela sera une garantie pour minimiser l'impact sur les dunes. Il existe désormais un dossier photographique.

M. FASQUEL rappelle la préconisation émise par le conseil de gestion du 22 décembre dernier (→ « *Eviter le piétinement de la dune bordière en établissant un périmètre d'éloignement à plus de 5m des pieds de dunes et des lisses de mer, par balisage ou par les signaleurs* »\_Délibération 2017\_CG\_055). Il constate que l'organisateur n'en a pas suffisamment tenu compte.

**D. Analyse & sélection des projets retenus dans le cadre des 2 appels à projet**

M. FASQUEL précise que parmi les candidatures reçues, 3 ont été faites par des membres du bureau présents ce jour. Par mesure d'équité, il leur sera demandé de sortir lors de l'analyse de la candidature les concernant.

✓ **Appel à projet « actions de sensibilisation estran & laisse de mer auprès des scolaires et du grand public »**

Mme VIERA, chargée de mission communication et sensibilisation, rappelle l'objectif de cet appel à projet : Accompagner et encourager les initiatives de gestion des déchets sur les plages dans une approche pédagogique et de sensibilisation. Les projets doivent cibler un public large et représentatif de l'ensemble du

territoire du Parc naturel marin, jusqu'en septembre 2019. Le projet dispose d'une enveloppe globale de 60 000€ (dont 20000 € maximum par projet).

Elle explique les différents critères (méthodologiques et qualitatifs) permettant la sélection des projets, avant de passer en revue les 9 projets proposés (voir tableau ci-dessous) :

Thème	Porteur du projet	Points importants
« Sacrée laisse de mer ! » Une exposition recto/verso	Sophie Hélène	- Action sur tout le périmètre du Parc - Projet innovant - Bon réseau de partenaires, contacts déjà pris pour l'exposition - Financements complémentaires des communes concernées et contributions bénévoles
Malle pédagogique « laisse-moi t'apprendre la mer! »	CPIE Vallée de Somme	- Action sur tout le périmètre du Parc - Projet couteux pour la création d'une seule malle
Carnet pédagogique « à l'assaut du littoral! »	CPIE Flandre Maritime	- Outil de sensibilisation multithématique: plus global que le cadre de l'appel à projets - Périmètre d'intervention → Dunkerque à Wimereux - Plusieurs autres axes de travail commun avec le PNM
« Éducation et sensibilisation pour limiter la prolifération des déchets »	Nature Libre	- Continuité des actions financées en 2017 → bilan satisfaisant - Bonne capacité de rassemblement du grand public - A terme, récupérer les données statistiques de chaque ramassage pour base de données
« Tous à la plage! »	Rivages Propres	- Projet bien construit, très complet et peu cher - Acteur reconnu sur cette thématique - Périmètre limité (plages de l'agglo. Boulonnaise)
« Gestion raisonnée des lisses de mer au Portel »	Ville du Portel	- Projet sur périmètre très limité, beaucoup de directions prises, quel protocole/expertise/formation nettoyage ? - NB: Attirer l'attention sur le risque des ramassages manuels des "pollutions"
« Rivages propres - estran et lisses de mer. Un milieu à connaître et à préserver »	ACDPM Baie de Somme	- Projet mené en 2017 → site baie de Somme - pouvoir de rassemblement et lien nombreux acteurs
Formations "volet naturaliste des lisses de mer" et "volet anthropique des lisses de mer"	GDEAM	- Projet à répercussions - Expertise de la structure en matière de formations - destinées aux animateurs bénévoles des associations intéressées
Panneaux sur bacs à marée "Ensemble, préservons la nature de nos plages »	Ville du Touquet	

Les préconisations générales sont les suivantes :

- Contenu des supports pédagogiques à concevoir collégalement entre les candidats (mutualisation et homogénéité des messages) ;
- Si possible récupérer les données statistiques de chaque journée d'action.
- Proposition que les bacs à marées (non financés par l'appel à projet) soient installés au Touquet et au Portel à titre expérimental ; leur efficacité pourra être étudiée par le diagnostic déchets du Parc.

Les préconisations spécifiques aux différents projets sont :

- Les dates de ramassage proposées par l'ACDPM baie de Somme seront validées, après un échange entre la réserve naturelle, le GEMEL et l'équipe technique du Parc ;
- Ne garder que la création des supports de sensibilisation "déchet" et laisse de mer pour Rivages Propres & financer à hauteur de l'achat des gants ;
- Encourager les actions de Rivages Propres sur le périmètre géré par la ville du Portel : expertise nettoyage et/ou formation des agents.

Le financement du projet du CPIE Vallée de Somme pose question aux membres du bureau car le cout est assez important et il le projet semble remettre à jour un contenu déjà existant, mais vieillissant. Le bureau

constate un manque de lisibilité sur la mise à disposition gracieuse ou non, de cette mallette auprès des différents publics éventuellement intéressés. Le Parc n'a pas vocation à financer une action commerciale, sachant que le CPIE vend des prestations.

M. le président soumet les appels à projet au vote.

**Décision**      **Avis favorable à la majorité pour 8 des 9 projets**  
**→ seul le projet porté par le CPIE Vallée de Somme est rejeté (1 vote « pour », 3 votes « contre », 5 abstentions, 1 refus de vote)**

**Remarques**      **▪ Voir tableau ci-dessous :**

Nom du bénéficiaire	Libellé du projet	Montant	Commentaire / Réserve
Sophie Hélène	Sacrée laisse de mer ! Une exposition recto-verso	20 000 €	
CPIE Flandre Maritime	Carnet « à l'assaut du littoral ! »	9 975 €	Financement retenu à hauteur de 75% de la subvention demandée
Nature Libre	Éducation et sensibilisation pour limiter la prolifération des déchets	10 224 €	
Rivages Propres	tous à la plage!	8 026,62 €	
Ville du Portel	Gestion raisonnée des lasses de mer au Portel	6 168 €	Ne sont retenus que les panneaux d'informations et matériel pour nettoyage de plage.
Association de chasse sur le domaine public maritime de la baie de somme	Rivages propres - estran et lasses de mer. Un milieu à connaître et à préserver.	3 000 €	Sous réserve qu'un accord soit trouvé avec la Réserve de la baie de Somme sur le lieu et les dates de l'évènement.
GDEAM	Formations "volet naturaliste des lasses de mer" et "volet anthropique des lasses de mer" destinées aux animateurs bénévoles des associations intéressées	2 000 €	
Ville du Touquet	Panneaux sur bacs à marée "Ensemble, préservons la nature de nos plages"	480 €	

✓ **Appel à projet « évaluation de la patrimonialité de la faune, de la flore, des habitats et des fonctionnalités »**

M. HARLAY, directeur adjoint, présente les différents projets proposés :

<b>Thème</b>	<b>Porteur(s) du projet</b>	<b>Points Importants</b>
1. Localisation des sites d'alimentation des juvéniles de poissons et modélisation des réseaux trophiques	Laboratoire de recherche – Université du Littoral (LOG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fonctionnalités</li> <li>- estuaire de la Canche</li> <li>- Cartographie des zones principales d'alimentation</li> <li>- Modélisation du réseau trophique : connectivité entre habitats, identification d'espèces clés</li> <li>- Prolongation des études lancées sur les espèces de poissons de l'estran et estuariennes</li> </ul>
2. Synthèse des connaissances sur les oiseaux pélagiques et côtiers dans le PNM	GON Nord – Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- espèces</li> <li>- Périmètre géographique du Parc</li> <li>- Identification des espèces à enjeu (responsabilité du Parc)</li> <li>- Proposition d'indicateurs de suivis des populations</li> <li>- Partenariat : Picardie Nature</li> </ul>

3. <i>Protocole de recensement des phoques en baie de Somme</i>	Centre d'étude biologique de Chizé – Picardie Nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>- espèces à enjeu du Parc</li> <li>- baie de Somme,</li> <li>- Identification des facteurs environnementaux influençant la présence des phoques à terre</li> <li>- Calibration du protocole de recensement des phoques</li> </ul>
4. <i>Inventaire benthique des zones de refuges sous-marins</i>	CODEP 62 FFESSM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- espèces (veille), habitat particulier (changement),</li> <li>- Périmètre géographique : épaves</li> <li>- Inventaire d'espèces (état de référence), base de données photographiques</li> </ul>
5. <i>Evaluation des perturbations fonctionnelles liées à la présence d'espèces invasives dans les estuaires picards et de la mer d'Opale</i>	GEMEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- espèces invasives</li> <li>- estran et estuaires</li> <li>- Cartographie des espèces invasives</li> <li>- Proposition de mesures de gestion</li> <li>- Financement complémentaire : Région Hauts-de-France</li> </ul>
6. <i>Diversité taxonomique et fonctionnelle du microphytobenthos et de la méiofaune en baies de Canche et d'Authie</i>	Laboratoire de recherche – Université de Lille (LOG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- habitats benthiques,</li> <li>- Périmètre géographique : baie de Canche et baie d'Authie</li> <li>- Cartographie des habitats benthiques des 2 estuaires</li> <li>- Identification des paramètres permettant de définir l'état du milieu et son évolution</li> <li>- Proposition d'indicateurs pour les habitats estuariens</li> <li>- Financements complémentaires : Conseil Régional, ULCO, CPER MARCO</li> </ul>
7. <i>Evaluation &amp; gestion de la pression acoustique sous-marine originaire de la zone intertidale et de l'extérieur du Parc</i>	QUIET OCEAN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat du niveau sonore dans la colonne d'eau</li> <li>- Périmètre géographique du PNM</li> <li>- Cartographie en « live » et analyse du bruit dans le Parc</li> <li>- Proposition d'indicateurs répondant à la DCSMM</li> </ul>
8. <i>Simulation des effets du changement climatique sur la biodiversité des écosystèmes intertidaux rocheux</i>	Laboratoire de recherche – CNRS / Université de Lille - LOG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- habitats benthiques rocheux</li> <li>- Périmètre géographique : Le Portel à Wimereux</li> <li>- Identification des paramètres permettant de définir l'état du milieu et son évolution au regard du changement climatique</li> <li>- Proposition d'indicateurs</li> <li>- Financements complémentaires : Conseil Régional / Univ. Lille 1, CPER CLIMIBIO</li> </ul>

Les préconisations émises par l'équipe du Parc sont :

- Le projet 1 apporte un complément aux études en cours sur les espèces de poissons de l'estran et estuariens et apporte la notion de fonctionnalité ;
- Le projet 2 propose une cartographie et un état des populations d'oiseaux fréquentant le Parc. Il permettra notamment de renseigner les indicateurs ;
- Le projet 3 est intéressant d'un point de vue méthodologique. Mais ce projet a d'avantage vocation à être accompagné dans le cadre d'une convention de recherche. Par conséquent ce projet ne répond pas critères de l'appel à projet.
- Le projet 4 propose un point "zéro" sur la biodiversité présente sur les épaves et un point de comparaison avec «Les Ridens » ;
- Le projet 5 propose un état des lieux des principales espèces envahissantes présentes sur le Parc ;

- Le projet 6 aborde le fonctionnement des estuaires en complémentarité avec le projet sur les réseaux trophiques des poissons. Il propose des indicateurs de suivi ;
- Le projet 7 propose une image acoustique du Parc. Il n'apporte pas d'élément pour la constitution de l'atlas patrimonialité. Ce projet ne répond donc pas à l'appel à projet.
- Le projet 8 aborde en première partie des éléments qui pourraient renseigner l'atlas. Mais la seconde partie (la plus importante) est orientée « recherche » sur les marqueurs et les évolutions liés au changement climatique. Ce projet trop orienté « recherche » ne répond pas à l'appel à projet.

M. le président soumet les projets au vote.

<b>Décision</b>		<b>Avis favorable à la majorité pour 5 des 8 projets (voir tableau)</b>	
<b>Remarques</b>		▪ Voir tableau ci-dessous :	
Nom du bénéficiaire	Libellé du projet	Montant	
LOG – Université du Littoral Côte d'Opale	Localisation des sites d'alimentation des juvéniles de poissons et modélisation des réseaux trophiques : importance des milieux intertidaux et estuariens	18 000 €	
GON Hauts de France	Synthèse des connaissances sur les oiseaux pélagiques et côtiers dans le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale	20 000 €	
CODEP 62	Inventaires benthiques des zones de refuge sous-marins	19 872 €	
GEMEL	Evaluation des perturbations fonctionnelles liées à la présence d'espèces envahissantes dans les estuaires picards et de la mer d'Opale : <i>Ensis leei</i> , <i>Hemigrapsus sanguineus</i> , <i>Spartina anglica</i> et <i>Elymus athericus</i>	19 990 €	
LOG – Unité mixte de recherche 8187 Université de Lille / Université du Littoral Côte d'Opale / CNRS	Diversité taxonomique et fonctionnelle du microphytobenthos et de la méiofaune en Baie de Canche et d'Authie.	16 500 €	

### **E. Point sur les suites du vote du CA de l'AFB, sur le dossier éolien Dieppe Le Tréport**

M. le président fait part des résultats du vote du CA de l'AFB qui se tenait ce jour, sur le projet Dieppe Le Tréport. Le CA a donné un avis conforme favorable (25 Pour, 7 contre, 4 abstentions) avec réserves et prescriptions, à l'encontre du vote du Parc.

Il souhaite rappeler 2 éléments, sans toutefois, revenir sur le fond du dossier :

- Suite à la demande du ministre, la DEB est venue présenter l'évolution du dossier aux membres du conseil de gestion le 1<sup>er</sup> février. L'objet de cette réunion était que le consortium puisse faire valoir un certain nombre de prises en compte des réserves et prescriptions émises par le conseil de gestion.
- Il rappelle qu'il avait proposé sa démission, si le CA de l'AFB ne suivait pas le vote défavorable du conseil de gestion. Il annonce aujourd'hui sa démission de son mandat de président, ainsi que celles des vice-présidents par solidarité. Il demande aux membres du bureau, si ces derniers sont solidaires de cette démarche.

Le Parc n'aura donc plus de gouvernance, à la clôture de cette réunion, jusqu'à ce que les commissaires du gouvernement convoquent une réunion du conseil de gestion.

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, souhaite faire un bref rappel de la réglementation : le règlement prévoit effectivement la démission de la gouvernance (mandat président et vice-présidents, membres du bureau) ou la démission des structures du conseil de gestion.

Celui-ci sera convoqué sous un mois par les commissaires du gouvernement, afin d'organiser des élections. Les démissions devront être transmises par écrit auprès des commissaires du gouvernement avec copie au directeur du Parc.

M. CHEVALIER, Commissaire du gouvernement, précise que les membres du conseil de gestion sont nommés pour 5 ans à compter de l'installation du conseil, soit depuis le 12 juillet 2013. Cela signifie que le prochain conseil de gestion opérera une désignation pour quelques semaines uniquement, jusqu'au renouvellement de l'ensemble du conseil qui devra se faire avant le 12 juillet 2018.

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, rappelle que faute de quorum lors de la 1<sup>ère</sup> convocation, une nouvelle convocation est faite sous 15 jours. Les élections pourront se faire même sans quorum, en ce cas.



M. THIERY souhaite savoir quel sera l'impact des décisions prises aujourd'hui. Cela permettra-t'il d'obtenir plus d'engagements du porteur de projets par rapport aux préconisations faites ?

M. le Président estime qu'il ne faut rien attendre. Si la gouvernance démissionnaire (et / ou le bureau) revient dans le prochain conseil de gestion, il faudra à un moment accepter ce projet qui est imposé par le CA de l'AFB. Politiquement, il est inacceptable pour les collectivités territoriales de se voir imposer un projet et de se dire qu'il sera suivi majoritairement par l'Etat. Le Parc aura à intervenir mais sans avoir été acteur de la mise en place de ce projet.

M. FASQUEL rappelle que le Parc assurera le suivi technique de la mise en œuvre des réserves et des prescriptions. Il revient aux services de l'Etat, suite au vote de l'AFB, de transcrire dans les arrêtés d'autorisations préfectorales ces réserves et prescriptions, qui doivent être levés en amont par le porteur de projet. La responsabilité incombe aux services instructeurs → DDTM Seine-Maritime.

Le projet doit être soumis à plusieurs étapes décisives : une enquête publique, l'expression de l'autorité environnementale, l'expression du Préfet Maritime, etc. De plus, si le projet se fait, le Parc sera membre du GIS du parc éolien (lieu de débats techniques et scientifiques).

M. BECQUET s'interroge sur le devenir du Parc suite au projet modificatif de la législation sur l'avis conforme (selon différents seuils financiers).

M. FASQUEL explique qu'un courrier du ministre a été envoyé ce matin aux présidents de parcs concernant le retour de l'avis conforme mais de manière encadrée par des seuils financiers (seuils de déclenchement de la commission nationale du débat publique). Tout projet qui sera inférieur à ces seuils relèvera des conseils de gestion, les autres projets seront examinés par le CA de l'AFB.

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, souhaite donner l'analyse qu'il a de la situation. Il considère que la réaction du bureau est compréhensible. La réglementation veut que, sous 1 mois, soit convoqué 1 conseil de gestion. La question qu'il faudra se poser collectivement sera de savoir ce que les membres du conseil veulent faire du Parc. Soit ils reviennent, soit ils se disent que cet outil ne sert à rien, et dans ce cas, ils le quittent.

Les commissaires du gouvernement n'ont pas eu connaissance de la lettre envoyée ce jour par le ministre, mais elle redonne l'avis conforme aux Parcs, même s'il y a désormais des seuils. C'est un point fondamental → celui des seuils entre dossiers nationaux et régionaux. Pour tous les dossiers régionaux, le conseil de gestion retrouve son pouvoir d'avis conforme dans un cadrage clairement défini.

Se priver durablement de cet outil de gouvernance qu'est le Parc peut être tentant pour certains, mais cela n'est pas la bonne solution, dans la mesure où cet outil est essentiel pour le territoire, au regard des avis données, des appels à projets, des discussions collégiales, etc.

Les membres du bureau vont devoir décider de rester ou non, de démissionner de leur mandat au sein du bureau, ou au titre de leur structure au sein du conseil de gestion.

M. FLORIN considère, que bien que l'outil Parc soit intéressant, celui-ci a été mis de côté par le vote de l'AFB. Cependant il estime qu'il vaut mieux être dans le Parc que s'en exclure. Ce désaveu de l'AFB mérite qu'on le signale, et annonce sa démission de la vice-présidence pour le collège des usagers et de son mandat au bureau.

M. BECQUET annonce également sa démission du bureau et sa volonté de boycotter le conseil de gestion, en tant que représentant du CRPMEM Normandie, car il n'est pas solidaire de l'avis conforme favorable rendu par l'AFB.

M. le président comprend la position de M. BECQUET et des représentants des professionnels de la pêche ; ce sera aux professionnels de définir leur positions dans les prochains jours ou prochaines.

Mme GARIGLIETTI-BRACHETTO, CRC Normandie mer du Nord, ne se positionne pas pour le moment, elle indique qu'elle attend le retour du président du CRC sur ce sujet (démission ou non du bureau).

Mme PAPORE est dans la même situation et attend les consignes de l'UNICEM.

Mme RICHARD, par solidarité, démissionne de son mandat du bureau.

M. THIERY explique qu'il est partagé entre la préservation des écosystèmes et la transition énergétique. Il exprime son mécontentement face au cadrage de l'éolien en France depuis 15-20 ans ; notamment pour ce

dossier qui est « bancal, mal embarqué » depuis 5 ans. L'outil Parc est remarquable en termes de démocratie et de gouvernance. Il reste donc solidaire et démissionne de son mandat au bureau.

M. BOURGAIN souhaite faire le point avec le président du CMNF.

M. NADAUD, seul représentant des services des l'Etat, annonce rester membre du bureau.

M. le Président fait un retour sur le courrier reçu ce jour (annexe 1). Il indique que le ministre s'engage sur deux points importants suite à sa rencontre avec les présidents de Parcs, qui ont demandé des moyens (ETP) et le retour de l'avis conforme :

- Création d'une commission de travail autour de la problématique des moyens (ETP) des parcs, dans un contexte difficile de création de postes dans les ministères → mission d'expertise du CEGDD.
- Confirmation d'un décret sur le retour de l'avis conforme aux conseils de gestions des parcs mais « *une distinction sera toutefois à opérer pour les projets nationaux dont l'envergure nécessite la saisine de la commission nationale pour le débat public (CNDP), au titre de l'article L.128 du code de l'environnement* ». L'avis conforme pour les projets nationaux sera donné au CA de l'AFB, sur expertise des parcs.

Il rappelle que le conseil de gestion du Parc existe encore aujourd'hui, même sans bureau. Il faudra que les membres se déterminent pour savoir s'ils souhaitent revenir dans une gouvernance telle que proposée par le ministre.

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, remercie le Président pour son mandat et sa gestion de la gouvernance.

M. FLORIN fait une déclaration sur le document stratégique de façade, notamment sur la contribution de France Nature Environnement sur les différents usages (dont la chasse) et la pression exercée, notamment dans les aires marines protégées.

M. RUELLET invite les représentants de la chasse et de la protection de l'environnement à continuer à travailler ensemble, tant au niveau local qu'au sein du Parc, comme ils le font depuis plusieurs années.

M. THIERY revient sur les zones de quiétude des oiseaux (sujet abordé dans le document stratégique de façade) qui sont soumis à diverses pressions. La chasse n'est pas la seule concernée ; les usages de loisir au développement constat exercent une pression accrue.

M. le Président demande à ce que ce débat puisse continuer à l'extérieur du bureau. Il remercie les membres du bureau, ainsi que l'équipe du Parc pour son travail et son implication sans la préparation des dossiers (soumis au bureau et au conseil de gestion), et clôt la réunion.

Liste des membres présents :

**Représentant de l'Etat et établissements publics : 1/1**

- M. François NADAUD, Délégation à la mer & au littoral / Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

**Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 1/3**

- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais

**Représentants des organisations représentatives des professionnels : 4/5**

- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
- Mme Clémence GARIGLIETTI-BRACHETTO, Comité régional conchylicole Manche mer du Nord
- Mme Laëtitia PAPORE, UNICEM Hauts de France - Normand
- Mme Marion LETTRY, Syndicat des énergies renouvelables

**Représentants d'organisations d'usagers : 2/2**

- M. Bernard FLORIN, Associations de chasse maritime de la Somme
- Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des études et sports sous-marins

**Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et personnalités qualifiées : 3/3**

- M. Patrick THIERY, Picardie Nature
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'étude des milieux marins estuariens et littoraux
- M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination mammologique du Nord de la France